

[Imputation budgétaire]  
[Donnée 2]  
[Donnée 3]  
[Donnée 4]



Ministère de [...]

Contrat n° [...]

**Contrat à durée déterminée établi pour le recrutement d'un travailleur handicapé sans formation initiale**

**Entre les soussignés,**

Le [La] ministre [...], représenté[e] par le directeur [la directrice] des ressources humaines, [Prénom + NOM],

**D'une part,**

**Et**

[M. / Mme] [Nom] [Prénom]

Né[e] le [...], à : [...]

Demeurant : [...]

Pays de nationalité : [...]

**D'autre part,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre III de la partie législative ;

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le [...] ;

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTENAIT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu le certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant l'aptitude physique à l'emploi ;

Considérant que [M. / Mme] [Nom] [Prénom] entre dans le champ des bénéficiaires mentionnés à l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Considérant que [M. / Mme] [Nom] [Prénom] justifie des diplômes ou du niveau d'études exigés des candidats aux concours externes de l'emploi concerné

\*OU\*

Considérant l'avis de la commission chargée de vérifier les équivalences de diplômes pour se présenter aux concours externes pour les catégories A et B, rendu le (à saisir)

\*OU\*

Considérant l'appréciation du dossier faite par l'autorité ayant le pouvoir de nomination, après avis de la commission chargée de vérifier le niveau requis pour accéder aux emplois de catégorie C, rendu le (à saisir)

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1er** : objet et durée du contrat

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] est engagé[e] en qualité d'agent[e] contractuel[le] de [...] (catégorie hiérarchique) en vue d'être titularisé[e] dans le corps des : [...], dans le grade de : [...], et est affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle].

Ce contrat est conclu, en application de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique susvisé, pour une durée déterminée de [...], correspondant à la durée du stage prévue par le statut particulier du corps des : [...].

Il débute le [...] et prend fin le [...].

**Article 2** : missions

L'intéressé[e] est appelé[e] à exercer les missions afférentes au grade de : [...].

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] s'engage, pendant la durée de ce contrat, à respecter les instructions et directives qui pourront lui être données par son (sa) supérieur(e) hiérarchique, par le Directeur (la Directrice) ou la personne qu'il (elle) délègue à cet effet, et à se conformer aux règles régissant le fonctionnement interne de l'administration.

**Article 3** : période d'essai

Le présent contrat n'est pas soumis à une période d'essai.

<b>Article 4</b>	: conditions d'emploi
	L'intéressé[e] bénéficie d'une formation au cours de son contrat dont les modalités et les conditions sont fixées par l'administration.
	[Il (Elle)] fait également l'objet d'un suivi personnalisé visant à faciliter son insertion professionnelle.
	Le déroulement du contrat fait l'objet d'un rapport d'appréciation établi par le supérieur hiérarchique. Ce rapport est intégré au dossier individuel de l'intéressé[e].
	La durée de travail de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] s'effectue sur une base annuelle de [...] heures.
	L'intéressé[e] pourrait être amené[e], dans le cadre de ses activités professionnelles et pour le bon déroulement du service, à effectuer des déplacements de durées et de fréquences variables sur le territoire métropolitain, en Outre-mer ou à l'étranger. Tout déplacement fera l'objet d'un ordre de mission qui en fixera le lieu, la durée et l'objet.
	Le remboursement des frais supportés à cette occasion sera effectué, conformément aux dispositions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
	Ce contrat est soumis à l'obtention par l'intéressé[e] de l'habilitation à connaître des informations classifiées au niveau (à préciser).
	(*CETTE PRECISION EST AJOUTEE SI L'AGENT DOIT OBTENIR UNE HABILITATION *)
<b>Article 5</b>	: temps partiel
	Si [M. / Mme] [Nom] [Prénom] est autorisé[e], au cours de son contrat à exercer ses fonctions à temps partiel, [il (elle)] sera soumis[e] aux dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires prévues aux articles 14 à 16 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 relatif au temps partiel.
	La durée du contrat est augmentée en proportion du rapport entre la durée hebdomadaire du service effectué à temps partiel et la durée résultant des obligations hebdomadaires de service fixées pour les agents travaillant à temps plein à l'identique des fonctionnaires stagiaires.
<b>Article 6</b>	: rémunération principale
	[M. / Mme] [Nom] [Prénom] bénéficie d'une rémunération équivalente à celle d'un fonctionnaire stagiaire issu du concours externe.
	Elle se décompose comme suit :
	- Indice brut : [...], correspondant, à la date d'entrée en vigueur du contrat, à l'indice majoré [...]
	Ce montant est indexé sur l'évolution de la valeur du point fonction publique et suit les évolutions de la correspondance indice brut / indice majoré, à la date d'entrée en vigueur du contrat.
	L'intéressé[e] qui en remplit les conditions peut bénéficier de l'indemnité de résidence ainsi que, sur production des pièces justificatives, du supplément familial de traitement.
<b>Article 7</b>	: rémunération accessoire (*ARTICLE A LA MAIN DU GESTIONNAIRE EN TOTALITE*)
	L'intéressé[e] perçoit des primes et indemnités identiques à celles que perçoivent les fonctionnaires stagiaires issus du concours externe :
	- ...
	- ...
	(*L'AGENT BENEFICIE DE PRIMES/INDEMNITES*)
	*OU*
	A l'identique des fonctionnaires stagiaires issus du concours externe, l'intéressé[e] ne bénéficie pas de prime et indemnité.
	(*L'AGENT NE BENEFICIE PAS DE PRIME/INDEMNITE*)

**Article 8** : congés

Tout arrêt de travail pour cause de maladie doit être signalé par l'intéressé[e] à l'administration, et être transmis à l'employeur dans les 48 heures.

Les congés rémunérés autres que les congés annuels ne sont pris en compte comme temps de stage qu'à concurrence de 1/10ème de sa durée totale. Le contrat est donc prolongé de la durée excédant cette limite et la date éventuelle de titularisation reportée dans les mêmes conditions.

Les congés non rémunérés ne sont pas comptabilisés comme temps de stage. Ils reportent donc la date de fin de stage du nombre total de jours d'absence.

Si le stage est interrompu plus de 3 ans par des congés successifs de toute nature (rémunérés ou non rémunérés), l'intéressé[e] doit refaire la totalité du stage.

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] bénéficie, en fonction de la durée de service effectuée, d'un congé annuel, dont la durée et les conditions d'attribution sont identiques à celles des congés annuels des fonctionnaires prévues par le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat.

Ces congés sont pris après accord du supérieur hiérarchique, compte tenu des nécessités du service.

**Article 9** : droits et obligations

Dans l'exercice de ses fonctions, l'intéressé[e] est soumis[e] aux droits et obligations prévus par le code général de la fonction publique. En cas de manquement à ces obligations, [M. / Mme] [Nom] [Prénom] s'expose aux sanctions disciplinaires prévues par la réglementation en vigueur.

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] s'engage à respecter la réglementation relative au cumul d'activités et à n'exercer aucune activité dans une autre administration, institution, collectivité, ou société, sans information et le cas échéant, l'autorisation du Directeur (de la Directrice) de : (...).

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] s'engage également à respecter les règles relatives au départ des agents publics vers le secteur privé, fixées notamment à l'article L. 124-4 du code général de la fonction publique susvisé.

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] doit déclarer [s'il (si elle)] est lié[e] à un autre employeur.

L'intéressé[e] s'engage à faire connaître sans délai, tout changement de situation [le (la)] concernant.

**Article 10** : régime sécurité sociale et retraite

Pour ce qui concerne la couverture sociale, [M. / Mme] [Nom] [Prénom] est soumis[e] au régime général de la sécurité sociale.

En application de l'article 11 du décret du 25 août 1995 susvisé, [M. / Mme] [Nom] [Prénom] bénéficie des dispositions de l'article 2 du titre Ier et de celles du titre IV, à l'exception de l'article 13, du décret du 17 janvier 1986 susvisé.

Pour ce qui concerne la retraite complémentaire, [il (elle)] est affilié[e] au régime de retraite complémentaire des agents contractuels de l'Etat, géré par l'IRCANTEC.

**Article 11** : issue du contrat

Au terme du contrat, au vu de la manière de servir de [M. / Mme] [Nom] [Prénom], l'autorité disposant du pouvoir de nomination, après un entretien avec l'intéressé[e], décide :

- soit de titulariser l'intéressé[e] dans le cadre d'emploi du grade détenu en qualité de contractuel[le],
- soit de renouveler le contrat pour une année,
- soit de ne pas renouveler le contrat, [M. / Mme] [Nom] [Prénom] pouvant alors bénéficier des allocations d'assurance chômage en application de l'article L. 351-12 du code du travail.

**Article 12** : rupture de contrat par démission

Le présent contrat peut être rompu à l'initiative de l'intéressé[e] conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment du décret du 17 janvier 1986.

[M. / Mme] [Nom] [Prénom] devra respecter un préavis d'une durée de huit jours au moins [s'il (si elle)] a accompli moins de six mois de services, d'un mois au moins [s'il (si elle)] a accompli des services d'une durée égale ou supérieure à six mois mais inférieure à deux ans.

**Article 13** : voies et délais de recours

Tout litige survenant dans l'exécution de ce contrat pourra être contesté devant la juridiction administrative territorialement compétente dans le respect du délai de recours de deux mois.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait, à (...) en trois exemplaires originaux, dont un est remis à l'intéressé[e], le (...)

L'administration : [...], représentée par le directeur (la directrice) des ressources humaines, (Prénom + Nom)

Le directeur (La directrice) de : (à saisir)  
Signature de l'intéressé(e)

Date et Visa du Contrôleur Budgétaire

Nom, prénom, signature de l'intéressé(e)  
(Précédée de la mention "lu et approuvé")